



Le Parc nous informe

Septembre 2019



ÉVALUATION DE 15 ANS D' ACTIONS EN FAVEUR DE NATURA 2000

Le réseau européen Natura 2000 a pour objectif la préservation des habitats (milieux naturels) et espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire représentatifs de la biodiversité européenne. Il couvre près de 13 % de la surface terrestre de la France métropolitaine.

4 SITES DÉSIGNÉS NATURA 2000, SOIT 6 % DU PILAT

4 sites du Pilat appartiennent au réseau Natura 2000. Un cinquième n'est que pour partie dans le Parc. Il est également classé Réserve naturelle nationale, il s'agit de l'Ile de la Platière.

Les 4 sites dont l'État a confié l'animation (coordination de la gestion) au Parc sont :

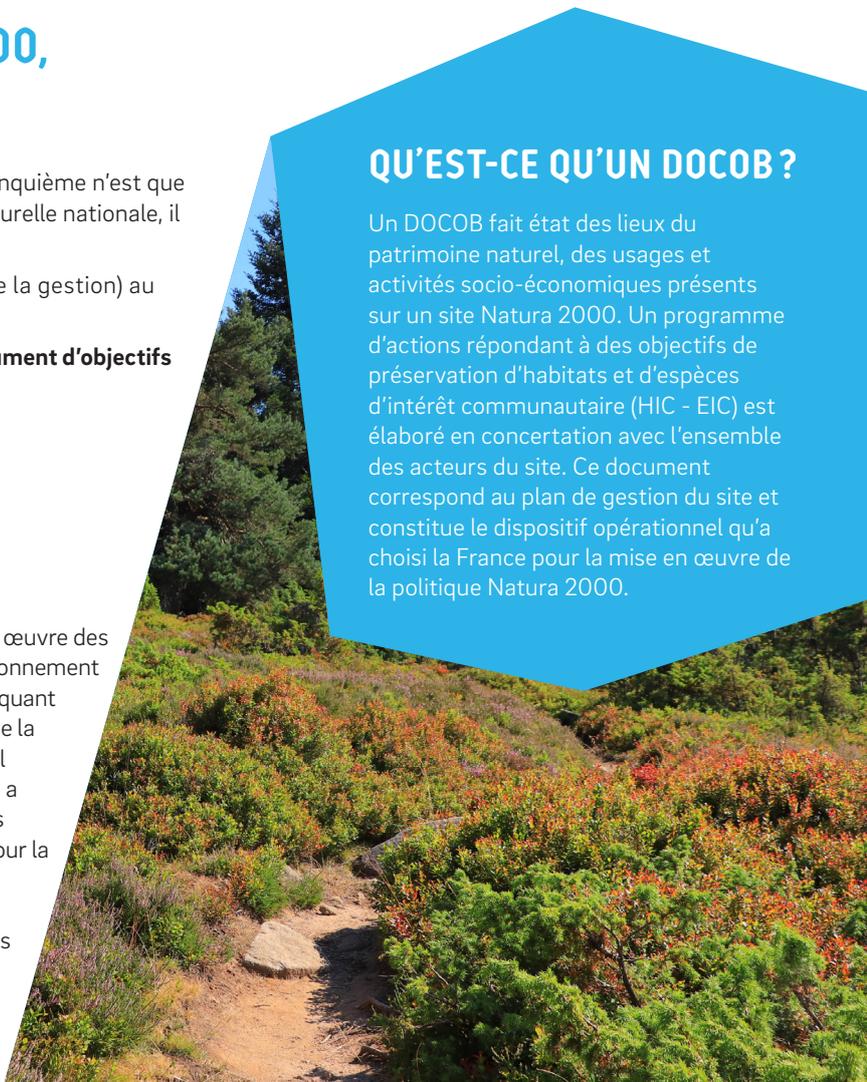
- **Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre, dont le document d'objectifs (DOCOB) a été validé en 2003**
- **Crêts du Pilat, DOCOB validé en 2004**
- **Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat, DOCOB validé en 2006**
- **Vallons et combes du Pilat rhodanien, DOCOB validé en 2011**

En 2017, le Parc du Pilat a engagé une évaluation de la mise en œuvre des 4 DOCOB(S). L'évaluation consiste en une démarche de questionnement et d'amélioration continue de l'action publique. On s'interroge quant à l'efficacité et à l'efficience des actions entreprises ainsi que de la pertinence et de la cohérence des objectifs fixés. Un référentiel d'évaluation est posé pour guider la réflexion. Cette évaluation a pour but de réorienter la politique déterminée, de mobiliser ses acteurs et d'élaborer des recommandations opérationnelles pour la poursuite de l'animation.

Après 2 ans de travail, ce document présente la synthèse des résultats obtenus.

QU'EST-CE QU'UN DOCOB ?

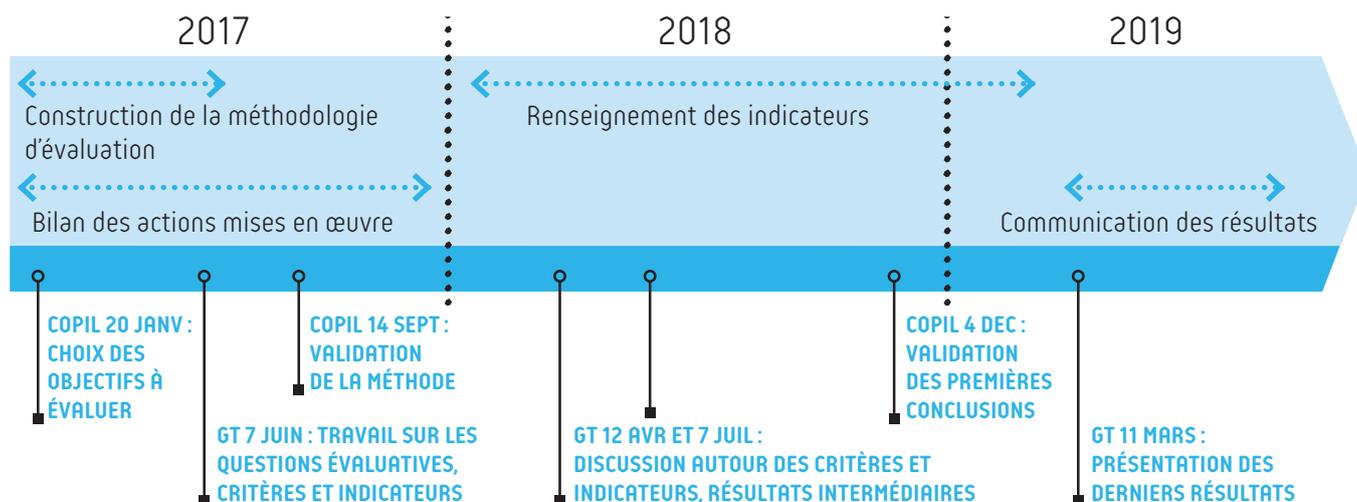
Un DOCOB fait état des lieux du patrimoine naturel, des usages et activités socio-économiques présents sur un site Natura 2000. Un programme d'actions répondant à des objectifs de préservation d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire (HIC - EIC) est élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du site. Ce document correspond au plan de gestion du site et constitue le dispositif opérationnel qu'a choisi la France pour la mise en œuvre de la politique Natura 2000.



LE CALENDRIER D'ÉVALUATION

Depuis 2017, plusieurs rencontres multipartenariales ont été organisées pour mener à bien ce travail réparti en plusieurs phases.

COPIL : Comité de pilotage. **GT** : Groupe de travail



LES MOTS NATURA 2000

HABITAT : espace homogène défini par ses conditions écologiques où un groupe d'espèces peut normalement vivre et se reproduire.

HIC : Habitats d'intérêt communautaire. La liste de ces habitats est définie au niveau européen. Ce sont les habitats naturels considérés comme :

- en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
- présentant une aire de répartition réduite du fait de leur régression ou de caractéristiques intrinsèques,
- présentant des caractéristiques remarquables.

MAE : Mesure Agro-environnementale mise en place dans le cadre de la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne, elle offre une contrepartie financière aux agriculteurs volontaires.

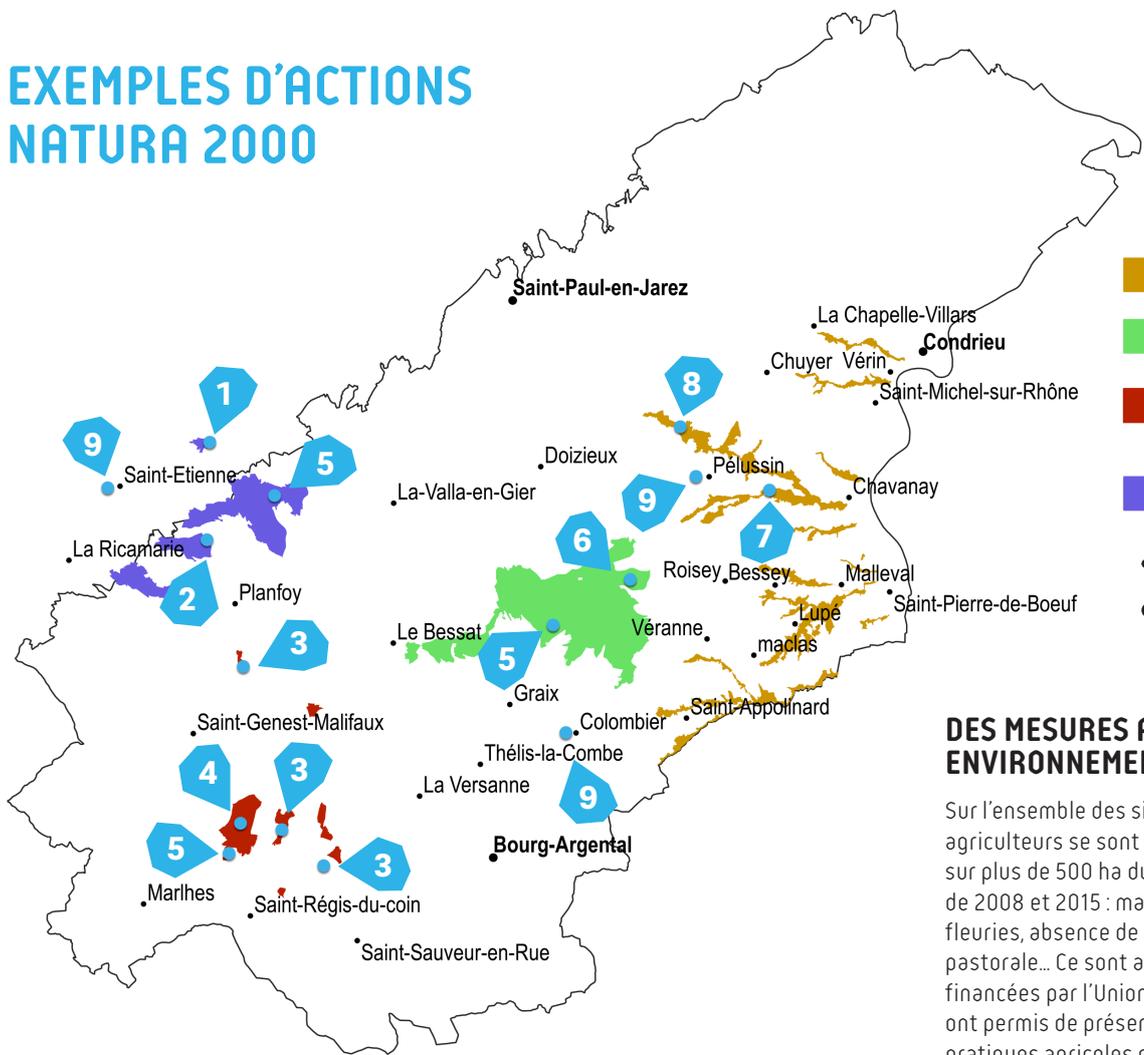
LES OUTILS NATURA 2000 TOUJOURS MOBILISABLES

UN CONTRAT NATURA 2000 permet l'obtention de financements de l'État ou de l'Union Européenne pour réaliser des travaux définis dans les Docob(s), comme nécessaire à la préservation et la mise en valeur du site. Les propriétaires ou ayants droit peuvent en bénéficier. Sur les terrains agricoles, ce sont les agriculteurs exploitants qui sont éligibles aux contrats Natura 2000, via les Mesures Agro-Environnementales.

LA CHARTE NATURA 2000 définit des pratiques simples de gestion favorable au maintien du patrimoine naturel et n'entraînant pas de surcoût financier. La signature de la charte par les propriétaires de parcelles dans le site Natura 2000 leur permet de bénéficier de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti et de marquer leur engagement en faveur de la conservation du patrimoine naturel.



EXEMPLES D' ACTIONS NATURA 2000



DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAE)

Sur l'ensemble des sites Natura 2000, les agriculteurs se sont engagés dans les MAE sur plus de 500 ha durant les campagnes de 2008 et 2015 : maintien des prairies fleuries, absence de fertilisation, gestion pastorale... Ce sont autant de mesures financées par l'Union européenne qui ont permis de préserver et valoriser les pratiques agricoles du Pilat.

1 En 2014, des landes restaurées au Bois d'Avaize
 Dans ce parc urbain stéphanois, un contrat Natura 2000, pour éliminer des ligneux et fougères, a permis la restauration des landes à Ajonc nain (plante buissonnante dont les populations les plus orientales de France sont dans ce secteur).

2 En 2013, une intervention sylvicole exemplaire dans une forêt communale
 L'ONF* et la ville de Saint-Étienne signent un contrat Natura 2000 et engagent des travaux de gestion et d'amélioration de ripisylve dans le massif forestier du Frioul, à l'aide d'un débardage alternatif à cheval.

3 L'entretien et la restauration des tourbières depuis 2005
 Plusieurs phases de travaux ont permis aux tourbières de Gimel et des Vernels et aux étangs de Prélager d'être restaurés, grâce à l'élimination des ligneux responsables de leur assèchement ou la pose de barrages sur des drains pour améliorer leur fonctionnement hydrique.

4 La gestion pastorale à Chaussitre depuis 1995
 Le Parc du Pilat, la commune de Saint-Régis-du-Coin, et l'ONF accompagnent les agriculteurs qui entretiennent les milieux naturels de ce crêt du Haut-Pilat par une gestion pastorale adaptée.

5 Une meilleure connaissance des hêtraies du Pilat
 Entre 2004 et 2014, le Département de la Loire, grâce à sa politique ENS*, réalise des diagnostics et expérimentations sur les hêtraies du Pilat et sensibilise leurs propriétaires à une gestion durable de leurs forêts.

6 L'entretien des Trois Dents
 En 2011, l'ONF engage des travaux avec un double objectif paysager et écologique : un débroussaillage adapté qui a permis la mise en valeur de cette ligne de crête emblématique et la préservation des landes d'intérêt communautaire du site.

7 En 2013, la restauration d'une pelouse sèche
 Au Petit Embuent à Péluissin, un contrat Natura 2000 permet de restaurer un milieu naturel patrimonial par gyrobroyage puis entretien par des chèvres du Rove.

8 La Valencize préservée
 En partenariat avec le Syndicat des Trois Rivières, des agriculteurs s'engagent pour la préservation de la Valencize, sur un tronçon accueillant l'écrevisse à pieds blancs, grâce à la pose d'abreuvoirs préservant le cours d'eau.

9 Des communes engagées
 Les communes propriétaires de parcelles situées en site Natura 2000 peuvent signer une charte Natura 2000. 3 communes, pour 147 ha, se sont ainsi engagées à respecter des bonnes pratiques de gestion pour préserver la biodiversité présente sur leurs parcelles forestières.

*ONF : Office National des Forêts
 *ENS : Espace Naturel Sensible



UN BILAN QUALITATIF DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Les actions mises en œuvre ont permis de répondre à 4 objectifs stratégiques définis dans les DOCOB(S).

OBJECTIF STRATÉGIQUE I : METTRE EN ŒUVRE LE DOCOB ET L'ÉVALUER

- Dès la validation des DOCOB(S), l'animation a été assurée de manière continue sur l'ensemble des sites, ce qui constitue un point positif pour leur mise en œuvre. Cependant, 9 personnes se sont succédées au poste d'animateur ce qui a été un frein au suivi des actions et à l'efficacité de leur exécution.
- Entre $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{4}$ d'Equivalent Temps Plein par an ont été dédiés à l'animation de chaque site. Depuis 2016, ce temps s'est stabilisé à 1 ETP répartis sur les 4 sites Natura 2000.
- L'évaluation de la mise en œuvre des DOCOB(S) a été réalisée en régie au Parc. Ce travail a permis d'élaborer une méthode d'évaluation qui pourra de nouveau être mobilisée pour la prochaine évaluation.

OBJECTIF STRATÉGIQUE II : METTRE EN PLACE UNE GESTION PERMETTANT LA CONSERVATION ET/ OU LA RESTAURATION DES HABITATS ET HABITATS D'ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- 25 % des HIC forestiers ont été diagnostiqués, notamment grâce au programme ENS « Hêtraies du Pilat » du Département de la Loire dans les années 2005-2010. La synergie entre les deux programmes a permis de mieux connaître les hêtraies du Pilat situées en site Natura 2000 et leurs propriétaires qui ont été sensibilisés. Pourtant, peu d'actions concrètes ont vu le jour suite à ces diagnostics. En effet, compte tenu du morcellement des parcelles forestières et du nombre élevé de propriétaires concernés, il aurait été nécessaire d'y consacrer un temps d'animation plus important.
- 40 % des milieux ouverts ont quant à eux bénéficié d'actions diverses (dont des contrats Natura 2000). C'est essentiellement des programmes de mesures agro-environnementales (MAE) qui ont permis aux agriculteurs volontaires d'être soutenus pour la mise en place et le maintien de bonnes pratiques agricoles sur des milieux naturels.

OBJECTIF STRATÉGIQUE III : FAVORISER UNE UTILISATION RAISONNÉE DU SITE ET VALORISER LE SITE

- La création au niveau national du dispositif d'évaluation d'incidences, unique levier réglementaire de Natura 2000, a permis la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets d'activité humaine envisagés sur les sites, et de limiter leurs impacts potentiels.
- Les sites ont bénéficié de plusieurs moyens de valorisation, dont :
 - Envoi de lettres d'actualités à tous les propriétaires des sites de 2006 à 2011.
 - Installation de panneaux d'informations sur sites.
 - Communication lors de manifestations culturelles ou sportives.
- Les enjeux Natura 2000 ont été pris en compte dans les avis rendus par le Parc pour les aménagements ou documents d'urbanisme qui concernent les sites.

OBJECTIF STRATÉGIQUE IV : AMÉLIORER ET METTRE À JOUR LES CONNAISSANCES

- De multiples suivis de la biodiversité ont été mis en place sur les sites Natura 2000. Ils sont parfois réalisés dans un cadre plus large, à l'échelle du Parc du Pilat. On peut noter entre autres :
 - le suivi des végétations d'intérêt communautaire par le CBNMC*,
 - un suivi photographique mis en œuvre depuis 20 ans sur 2 sites Natura 2000 du Parc,
 - des suivis naturalistes réalisés dans le cadre de l'Observatoire de la Biodiversité du Pilat,
 - la mise à jour de la cartographie des habitats de tous les sites Natura 2000.
- En revanche, aucun suivi systématique n'a été mis en œuvre suite à la réalisation des contrats Natura 2000. C'est un point à améliorer pour mesurer l'efficacité des travaux réalisés sur l'état de conservation des milieux bénéficiaires des contrats.

*CBNMC : Conservatoire Botanique National du Massif Central



DES INDICATEURS POUR ÉVALUER LA MISE EN ŒUVRE DES DOCOB(S)

L'analyse de plusieurs indicateurs a permis d'évaluer la mise en œuvre des DOCOB(S). Les données chiffrées ci-dessous se rapportent à tous sites confondus et sur la période 2003 – 2017.

L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES SITES NATURA 2000

Une conservation des végétations plutôt bonne

Résultats issus des suivis effectués par le CBNMC depuis 2007

- L'état de conservation des HIC ouverts est sensible et dépendant des pratiques agricoles : 70 % des placettes en bon état de conservation font l'objet d'une gestion agricole adaptée, essentiellement avec la mise en place de MAE. En revanche, les interventions mécaniques, réalisées dans le cadre de contrat Natura 2000 ou d'une gestion agricole (gyrobroyage...), ne permettent pas de garantir un état de conservation stable et bon si aucune mesure durable n'est mise en place par la suite.

- Les habitats tourbeux de Gimel se portent bien ; on peut donc supposer que les aménagements conçus pour limiter les effets négatifs de l'ouverture au public (caillebotis) et du fossé de drainage (barrages seuils) sont efficaces.

77 placettes de végétations suivies par le CBNMC depuis 2007.

50 % des placettes suivies ont un état de conservation bon et stable ou qui s'améliore.

Une évolution contrastée de la faune

Résultats issus des suivis effectués dans le cadre de l'Observatoire de la Biodiversité du Pilat

- Les écrevisses à pied blanc se maintiennent et progressent vers l'aval sur 2 secteurs du site des Vallons rhodaniens. Cela traduit la bonne qualité de l'eau et des milieux naturels sur ces secteurs.
- Les populations d'oiseaux inféodées aux milieux ouverts sur les secteurs suivis diminuent indépendamment de leur localisation en site Natura 2000 ou hors site. Cela correspond à un déclin global de ces populations sur l'ensemble des milieux ouverts, dans le Pilat et en France. Il est difficile de corréler cette évolution avec la mise en œuvre des actions des Docob(s) tant elle dépend du contexte global.
- La stabilité des populations des rhopalocères (papillons de jour) sur les milieux de prairies de fauche en site Natura 2000 indique leur bon état écologique.

Des surfaces d'Habitats d'intérêt communautaire en faible recul

SITE NATURA 2000* (DATES DE CARTOGRAPHIE DES HABITATS)

TOURBIÈRES DU PILAT ET LANDES DE CHAUSSTRE
(2009 – 2017)

ÉLÉMENTS D'ÉVOLUTION MARQUANTS

- Stabilité globale des surfaces des HIC
- Augmentation des surfaces de pelouses sur d'anciens ourlets à Fougère aigle ou fourrés
- Disparition de quelques prairies d'intérêt communautaire au profit de prairies de faible intérêt patrimonial

CONCLUSIONS

- Préservation globale du site
- Efficacité des mesures de gestion agricole à Chaussitre.
- Intensification des pratiques agricoles sur certains secteurs

CRÊTS DU PILAT
(2004 – 2018)

- Stabilité globale des HIC
- Perte de quelques landes ou pelouses sèches au profit soit de faciès d'embroussaillage, soit de prairies de faible intérêt patrimonial

- Préservation globale du site
- Déprise des milieux plus difficiles à exploiter, et intensification des pratiques sur d'autres secteurs

VALLONS ET COMBES DU PILAT RHODANIEN
(2004 – 2018)

- Perte d'une centaine d'hectares d'HIC
- Disparition de prairies ou pelouse d'intérêt communautaire au profit de prairies moins riches en biodiversité
- Disparition de landes sèches ou pelouses vers des cultures viticoles

- Site soumis à de fortes pressions agricoles et foncières : difficultés accrues pour la gestion du site
- Intensification des pratiques agricoles
- Pression viticole importante sur le secteur

*résultats non disponibles pour le site de la Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat au moment de l'édition du document

L'IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

- **La participation des membres du COPIL** est relativement satisfaisante. Les structures les plus concernées sont bien représentées. Une meilleure mobilisation des communes lors de ces rencontres est un point d'amélioration sur lequel il serait intéressant de travailler.
- **L'engagement des agriculteurs** dans les mesures agro-environnementales (MAE) est satisfaisant sur les 2 dernières programmations européennes. Cependant l'instabilité de ces dispositifs a des conséquences sur l'adhésion des agriculteurs : en effet, la limitation des zones éligibles et le changement de règles entre les 2 programmations ont entraîné une diminution du nombre d'agriculteurs engagés. Toutefois, pour pérenniser ces bonnes pratiques, le Parc du Pilat s'engage par d'autres moyens avec les agriculteurs en organisant depuis 2014 des formations et journées d'échanges d'expériences sur la valorisation des milieux naturels par le pâturage (collectif Patur'en Pilat).

	NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ENGAGÉES	SURFACE ENGAGÉE (HECTARE)
MAE (2008 – 2014)	42 (34 % des agriculteurs des sites Natura 2000)	525 (55 % des surfaces agricoles des sites Natura 2000)
MAE (2015 – 2020)	25 (24 %)	452 (47 %)

LA MOBILISATION DES OUTILS NATURA 2000 (hors MAE)

Les contrats Natura 2000*

 **8 contrats Natura 2000 mis en œuvre concernant 24 ha**

Les contrats Natura 2000 ont été mis en œuvre sur des petites surfaces, mais répondant à de forts enjeux écologiques.

Au vu de la complexité des procédures administratives et financières, peu de contrats Natura 2000 (hors agricole) ont pu être mis en œuvre.

Les chartes Natura 2000*

 **10 chartes Natura 2000 signées concernant 182 ha**

L'essentiel des surfaces engagées en charte Natura 2000 correspond à des propriétés communales, majoritairement des habitats forestiers bénéficiant du régime forestier.

Les chartes Natura 2000 nécessitent une forte animation auprès des propriétaires fonciers, les surfaces concernées pour chacun d'entre eux sont parfois faibles et les avantages fiscaux proposés peu convaincants pour certains. Une stratégie d'animation foncière sur les surfaces à forts enjeux permettrait de développer cet outil.

Les surfaces concernées par des contrats ou chartes Natura 2000 représentent seulement 6 % des sites. Ces résultats indiquent la difficulté de mobiliser les outils Natura 2000. Ce constat est également établi au niveau national.



1998



2018

VUE SUR LE CRÊT DE LA PERDRIX DEPUIS L'ALTISURFACE : LES PRATIQUES AGRICOLES MAINTENUES GRÂCE À NATURA 2000 ONT PERMIS DE PRÉSERVER LES MILIEUX OUVERTS.

LES LIENS ENTRE NATURA 2000 ET LES AUTRES PROGRAMMES ET POLITIQUES DU TERRITOIRE

Les documents d'urbanisme

Les documents de planification supra-communaux (SRCE* et SCOT*) identifient clairement les sites Natura 2000 comme des réservoirs de biodiversité à préserver et prescrivent la prise en compte de ceux-ci dans les plans locaux d'urbanisme. Ainsi, 100 % des sites Natura 2000 sont classés en zonage A (agricole) ou N (naturel) dans les plans locaux d'urbanisme et 80 % avec un indice permettant une protection des milieux plus stricte.

Les documents forestiers

Les documents de gestion forestière privés ou publics sont soumis à évaluation d'incidence et prennent bien en compte les habitats d'intérêt communautaire. De même, les réglementations de boisement mises à jour dans 9 communes depuis la mise en œuvre de Natura 2000 tiennent compte de ces enjeux. Le réseau Natura 2000 est donc bien connu et identifié comme à prendre en compte par les gestionnaires des forêts du Pilat.

D'autres programmes du territoire

 **23 actions réalisées dans le cadre d'autres programmes du territoire**

Le dispositif Natura 2000 s'inscrit dans la politique globale du Parc (les 4 sites étant intégrés dans des sites Ecologiques Prioritaires du Plan de Parc) et plusieurs actions identifiées dans les Docob(s) sont réalisées en lien avec d'autres programmes animés par le Parc : Urbanisme, Agro-écologie, Trame Verte et Bleue. C'est une véritable plus-value pour la mise en œuvre des Docob(s).

D'autres structures ont des politiques répondant aux mêmes objectifs que ceux identifiés par les Docob(s), notamment le Département de la Loire et sa politique ENS ou les structures porteuses de contrats de rivière. Les liens avec ces structures sont à entretenir et renforcer pour l'animation future des Docob(s).

LA COMMUNICATION ET LA VALORISATION DES SITES

51 articles publiés dans la presse locale depuis 2011

46 animations tous publics depuis 2011

30 manifestations sportives accompagnées depuis 2011

88 évaluations d'incidences depuis 2011

- **Des animations variées et nombreuses**

Elles sont régulièrement organisées par les chargé(e)s de mission Natura 2000 du Parc du Pilat. La mobilisation du grand public pour ces sorties est toutefois difficile.

- **Des partenariats durables avec des établissements scolaires** du territoire (Vienne AgroTec, MFR de Marlhes) ont été mis en place pour former les professionnels de demain aux enjeux des sites Natura 2000 du Pilat.

- **Une enquête pour mesurer l'engagement et la connaissance des acteurs du territoire pour Natura 2000**

Résultats issus de l'enquête réalisée entre mai et juillet 2018 à destination d'un large public

- o Ce sont essentiellement les agriculteurs et les élus qui ont répondu à cette enquête. Les acteurs forestiers et du monde du tourisme ayant peu répondu, on peut penser qu'ils se sentent moins concernés par le dispositif Natura 2000.
- o Le terme « Natura 2000 » est globalement connu, mais peu savent ce que cela signifie concrètement. Les actions mises en œuvre sont confondues avec celles réalisées via d'autres politiques du Parc.
- o Malgré des communications et animations nombreuses qui lui sont dédiées, le dispositif Natura 2000 est mal connu par le grand public.

- **L'évolution des pratiques**

L'un des objectifs de l'évaluation était d'estimer l'évolution des pratiques humaines sur les sites Natura 2000 depuis la mise en place du dispositif. Mais cela fut impossible en l'absence d'indicateurs mesurant concrètement l'évolution des dégradations, des comportements, etc. Plusieurs actions de sensibilisation auprès de certains acteurs ont toutefois permis de mieux accompagner les projets sur les sites : évaluations d'incidences, accompagnement de manifestations sportives... On peut supposer que cela permet petit à petit de faire évoluer les pratiques vers une meilleure prise en compte de la biodiversité dans tous les projets.

- **Des productions écrites**

L'ensemble des rédactions publiées et concernant Natura 2000 dans le Pilat a été recensé.

- o Il existe une bonne couverture par la presse locale lorsque des actions sont réalisées. Il faut continuer à communiquer dès que l'occasion se présente.
- o Il y a peu de communication liée à Natura 2000 effectuée par les communes ou EPCI, sur leurs sites internet notamment. Un article, rédigé par le Parc du Pilat et présentant les enjeux Natura 2000, pourra être proposé pour une publication sur leur site internet ou leur bulletin municipal.
- o L'exposition existante sur Natura 2000 est peu utilisée. Une meilleure communication sur la possibilité de la prêter lors d'événements serait à travailler.

1998

2018

LES ACTIONS NATURA 2000 EN QUELQUES CHIFFRES

28 communes concernées par un site Natura 2000

71 actions réalisées sur 103 prévues dans les 4 DOCOB(S)

1,5 millions d'euros pour la mise en œuvre des actions

985 ha ayant bénéficié d'actions



VUE SUR LA ZONE ÉTRÉPÉE À LA JASSERIE : APRÈS L'ARRÊT DE L'EXPLOITATION DE LA TERRE DE BRUYÈRE, LA RÉIMPLANTATION DE LA VÉGÉTATION FUT RAPIDE. SANS GESTION AGRICOLE ASSOCIÉE, LES LIGNEUX SE SONT VITE DÉVELOPPÉS.

Depuis 1998, un suivi photographique des Crêts du Pilat et du Crêt de Chaussitre est réalisé tous les deux ans (environ 50 points d'observation)

ET MAINTENANT ?

Sur la base des conclusions de cette évaluation et de la mise à jour des cartographies des habitats, un travail prospectif va être mené. Quelques pistes d'actions ont déjà été identifiées :

- Améliorer la stratégie de communication envers les différents acteurs du territoire
- Accompagner des propriétaires pour une gestion exemplaire de leur hêtraie
- Accompagner les agriculteurs pour une bonne intégration des parcelles Natura 2000 dans leur système.

Les comités de pilotage et acteurs concernés seront associés à ces réflexions.

Le rapport complet d'évaluation est disponible sur le site internet du Parc du Pilat : espace téléchargement / Natura 2000



1998



2018

VUE SUR LES LANDES DE CHAUSSITRE (PHOTOS CI-DESSUS) ET SUR LE CRÊT DE L'ARNICA DEPUIS LE SENTIER Y MENANT (PHOTOS CI-DESSOUS) : LE PÂTURAGE PAR LES TROUPEAUX DE BREBIS EN SAISON ESTIVALE A PERMIS DE CONSERVER UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX.



1998



2018



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaï 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Cette action est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

www.parc-naturel-pilat.fr